

<b>PROCES VERBAL</b> <b>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 14 JUIN 2016</b>
---

L'an deux mille seize, le 14 juin à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle SUBIELA, Maire.

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 7 juin 2016.

Présents : Mesdames CARLES, ESCUDIER DONNADIEU, GERMAUX & PUGEAULT, Messieurs BEL, CHAPEAUBLANC, LAMONTAGNE, REYNAUD, SANS, SARDA & SERRANO.

Absents / Excusés : Monsieur Gérard BARTHE de MONTMEJAN qui donne pouvoir à Monsieur Damien REYNAUD, Monsieur Didier DAVID & Madame Patricia ZUPPEL.

Secrétaire de séance : Véronique CARLES a été élue à l'unanimité.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2016 ;
- Délibération relative à l'attribution de compensation 2016 ;
- Décision modificative du budget : réaffectation technique de compte à compte ;
- Subventions aux associations ;
- Dissolution du SIVURS ;
- Rétrocession du chemin Villaret sur une partie déjà déclassée ;
- Observatoire de la délinquance – tableau de bord 2015 ;
- Personnel de la collectivité ;
- Journée citoyenne ;
- PLU – Réunion publique ;
- Commissions communales ;
- Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI (SICOVAL, SIVURS, ...)
- Questions diverses.

En préambule, Mme Anne-Claire DUBREUIL Directrice adjointe à la communication, chef de service communication numérique du Sicoval présente aux élus le nouveau site intranet du Sicoval.

Pour débiter la séance, Madame le Maire demande aux élus de pouvoir ajouter un point à l'ordre du jour concernant les travaux accessibilité des bâtiments communaux afin de transmettre le dossier complet au Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention.

Les membres du Conseil présents acceptent la demande du Maire à l'unanimité.

### ***1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016***

Madame le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le compte rendu de la séance du **10 mai 2016** qui est adopté à l'unanimité.

## 2) ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2016 ;

Avant de présenter aux élus l'attribution de compensation 2016, Madame le Maire explique aux élus les modalités de calcul de l'attribution de compensation (AC).

Elle explique que pour la période 2016-2018, la commune a prévu :

• <b>Enveloppe pool routier 2016-2018 (en TTC)</b>	
- Solde enveloppe pool routier 2013-2015	0 €
- Enveloppe travaux investissements éligibles au pool routier	152687,00 €
- Enveloppe travaux fonctionnement	42000,00 €

Elle indique que pour les travaux d'investissement, il y a des subventions du Conseil Départemental à hauteur de 61.25% et que la TVA est récupérée dans la limite de 16.40% 2 ans après l'investissement.

Ce qui implique pour 2016

• <b>Détermination part communale annuelle</b> (en TTC)	
<b><u>Fonctionnement</u></b>	
○ Enveloppe triennale 2016-2018	42000 €
○ Solde période 2012-2014	-15262 €
○ Part communale triennale	26738 €
○ <b>Part communale annuelle</b>	<b>8913 €</b>
<b><u>Investissement</u></b>	
○ Enveloppe triennale 2016-2018	152687 €
○ Estimation recettes triennales (FCTVA, SUBV)	-102981 €
○ Part communale triennale 2016-2018	49706 €
○ Solde période 2012-2014	77220 €
○ Part communale triennale	126926 €
○ Part communale annuelle	<b>42309 € (1)</b>
(1) : 50% autofinancé, 50% emprunt 15 ans à 2% → annuité 1646 €	

L'attribution de compensation pour 2016 est donc calculée comme suit :

## • Détermination de la retenue sur AC 2016

○ AC 2011	+16 631 €
○ Régularisation participation SIVOS	- 634 €
○ Retenue voirie 2016	-42 827 € (1)
○ Retenue ADS (Autorisation des Droits du Sol)	-5 901 €
○ <b>AC 2016</b>	<b>= -32 731 €</b>

(1) = fonctionnement	8 913 €
+ investissement autofinancé	21 154 €
+ investissement emprunt	14 460 €
	42 827€

### **DELIBERATION 2016/22 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Madame le Maire rappelle que le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC).

#### **Calcul des AC :**

Madame le Maire expose que l'AC représentée ci dessous au titre de l'année 2016 correspond à l' AC de 2011, à laquelle est retranchée :

- Le coût des services communs constaté en 2015. Ce prélèvement sur AC concerne les communes d'Auzeville, Castanet-Tolosan, Baziège, Deyme, Labège, Lauzerville, Mervilla, Montlaur, Péchabou, Pechbusque, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil.

- La régularisation des participations des communes du SIVOS, à la charge des communes membres déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance,

- La retenue relative au transfert de compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire et qui fait l'objet des modifications décrites ci-après.

- La retenue relative au service commun d'autorisation du droit des sols.

COMMUNES	Calcul AC 2016					
	Pour mémoire AC 2011	Services communs	Clect "SIVOS"	Retenue voirie 2016	Retenus ADS 2016	AC 2016
Aureville	21 955		224	11 663	6 350	3 718
Auzeville	381 149	89 675	1 171	107 177	11 728	171 398
Auzielle	328 159		462	50 444	6 623	270 630
Ayguesvives	380 595		14 136	50 313	15 338	300 808
Baziège	193 959		19 770	99 794	12 649	61 746
Belbéraud	70 405		7 436	8 275	7 271	47 423
Belbèze	6 968		600	-262	249	6 381
Castanet	1 885 576	140 726	1 954	400 579	27 813	1 314 504
Clermont	22 463		182	19 875	2 440	-34
Corronsac	16 631		634	42 827	5 901	-32 731
Deyme	60 269	45 164	5 371	39 000	4 283	-33 549
Donneville	49 992		6 628	29 001	4 781	9 582
Escalquens	851 564	12 042	30 542	231 208	17 206	560 566
Espanès	8 173		168	-2 519	1 793	8 731
Fourquevaux	50 029		4 472	14 084	4 631	26 842
Goyrans	6 778		106	38 520	3 909	-35 757
Issus	12 105		104	-2 804	2 540	12 265
Labastide	39 642		6 456	17 889	5 876	9 421
Labège	877 245	294 257	1 619	146 778	14 915	419 676
Lacroix	88 561		896	11 913	7 121	68 631
Lauzerville	22 327	28 807	932	44 485	12 699	-64 596
Les Varennes	11 324		101	6 080	0	5 143
Mervilla	11 255		159	4 438	1 519	5 139
Montbrun	21 052		3 428	4 967	7 968	4 689
Montgiscard	179 944		13 082	68 952	14 044	83 866
Montlaur	26 896	60 393	7 507	-4 523	16 708	-53 189
Noeuilles	14 527		5	8 477	1 195	4 850
Odars	26 753		3 829	19 707	5 852	-2 635
Pécharbou	45 956	37 329	1 355	115 503	16 185	-124 416
Pechbusque	15 368		312	793	3 436	10 827
Pompertuzat	66 346		1 007	36 998	9 910	18 431
Pouze	6 962		600	-462	174	6 650
Ramonville	4 007 739		3 764	248 395	21 912	3 733 668
Rebigue	7 478		255	10 237	3 063	-6 077
Vieille toulouse	16 287	76 268	814	52 093	8 939	-121 827
Vigoulet-Auzil	110 788	6 435	418	7 393	7 221	89 321
<b>TOTAL</b>	<b>9 943 220</b>	<b>791 096</b>	<b>140 499</b>	<b>1 937 288</b>	<b>294 244</b>	<b>6 780 093</b>

DAF Finances fiscalité

## Compétence Voirie : modification des AC « voirie » 2016

Le conseil de communauté du 4 janvier 2016, a adopté le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif à la compétence voirie. A ce titre, il a validé le principe de définition des enveloppes communales et leur mode de financement par retenue sur l'AC.

Le tableau ci-dessous détermine le montant de la retenue sur AC à partir du choix réalisé par chacune des communes sur le montant des enveloppes pour la période 2016-2018 et sur le mode de financement de l'investissement. Le montant de la retenue sur AC tient également compte de la régularisation de la période 2012-2014.

	travaux fonctionnement	travaux éligible au pool routier	travaux non- éligible au pool routier	estimation recettes pool- routier	estimation recettes FCTVA	Part communale triennale fonction- nement	Part communale triennale investis- sement	solde fonction- nement periode 2012- 2014	solde investis- sement periode 2012- 2014	Part communale triennale fonctionne- ment soldée	Part communale triennale investisse- ment soldée	Part communale annuelle fonctionne- ment soldée	Part communale annuelle investisse- ment soldée	Part Autofinance- ment	Part emprunt
AUREVILLE	15 000	30 720	0	14 400	5 039	15 000	11 281	-2 808	-5 901	17 808	17 182	5 936	5 727	100%	0%
AUZEVILLE - TOLOSANE	128 489	120 000	90 000	36 250	34 448	128 489	139 302	-12 512	-78 982	141 001	218 283	47 000	72 761	30%	70%
AUZIELLE	43 500	132 000	60 000	39 875	31 496	43 500	120 629	-9 946	-12 846	53 446	133 476	17 815	44 492	0%	100%
AYGUESVIVES	90 000	100 000	220 000	38 542	52 493	90 000	228 966	-13 122	3 302	103 122	225 663	34 374	75 221	0%	100%
BAZIEGE	75 000	405 382	100 000	156 241	82 903	75 000	266 238	-9 893	-162 741	84 893	428 980	28 298	142 993	50%	50%
BELEBERAUD	20 000	132 447	30 000	56 566	26 648	20 000	79 233	-4 824	73 264	24 824	5 969	8 275	1 990	0%	100%
BELBEZE-DE-LAURAGAIS	5 000	19 389	0	11 108	3 181	5 000	5 100	-2 776	13 662	7 776	-8 562	2 592	-2 854	100%	0%
CASTANET	26 000	0	0	0	0	26 000	0	-52 749	-435 450	78 749	435 450	26 250	145 150	100%	0%
CLERMONT	30 000	61 800	73 200	31 544	22 145	30 000	81 311	-2 233	34 317	32 233	46 994	10 744	15 665	0%	100%
CORRONSAC	42 000	152 687	0	77 934	25 047	42 000	49 706	15 262	-77 220	26 738	126 926	8 913	42 309	50%	50%
DEYME	16 000	96 000	50 000	37 000	23 950	16 000	85 050	1 880	-17 829	14 120	102 879	4 707	34 293	100%	0%
DONNEVILLE	5 000	150 000	10 000	57 813	26 246	5 000	75 941	19 541	-25 604	-14 541	101 545	-4 847	33 848	100%	0%
ESCALQUENS	150 000	1 000 000	300 000	385 417	213 252	150 000	701 331	75 702	-106 154	74 298	807 485	24 766	269 162	33%	67%
ESPANES	15 000	42 653	10 000	21 771	8 637	15 000	22 245	31 093	13 708	-16 093	8 537	-5 364	2 846	100%	0%
FOURQUEVAUX	36 000	108 022	0	46 134	17 720	36 000	44 168	-27 187	65 102	63 187	-20 934	21 062	-6 978	100%	0%
GOYRANS	42 000	87 000	36 000	37 156	20 177	42 000	65 667	-13 514	5 620	55 514	60 047	18 505	20 016	100%	0%
ISSUS	4 500	0	0	0	0	4 500	0	-5 722	18 635	10 222	-18 635	3 407	-6 212	100%	0%
LABASTIDE-BEAUVOIR	45 000	158 938	30 000	67 880	30 993	45 000	90 065	-577	98 839	45 577	-8 774	15 192	-2 925	100%	0%
LABEGE	300 000	437 184	2 000 000	104 742	399 796	300 000	1 932 646	7 065	-38 832	292 935	1 971 479	97 645	657 160	0%	100%
LACROIX-FALGARDE	60 000	80 000	0	27 500	13 123	60 000	39 377	35 401	28 236	24 599	11 141	8 200	3 714	100%	0%
LAUZERVILLE	12 000	60 000	173 000	28 125	38 221	12 000	166 654	-15 030	60 229	27 030	106 424	9 010	35 475	100%	0%
LES VARENNES	6 000	0	0	0	0	6 000	0	-8 493	-3 746	14 493	3 746	4 831	1 249	100%	0%
MERVILLA	7 000	45 279	10 000	24 998	9 068	7 000	21 213	4 109	10 791	2 891	10 423	964	3 474	100%	0%
MONTBRUN-LAURAGAIS	27 000	120 000	35 000	68 750	25 426	27 000	60 824	12 098	2 950	14 902	57 874	4 967	19 291	0%	100%
MONTGISCARD	81 967	300 000	100 000	115 625	65 616	81 967	218 759	66 967	26 904	15 000	191 855	5 000	63 952	100%	0%
MONTLAUR	24 000	258 498	0	110 400	42 404	24 000	105 694	37 570	8 698	-13 570	96 996	-4 523	32 332	0%	100%
NOUEILLES	15 000	60 000	0	33 125	9 842	15 000	17 033	4 930	1 672	10 070	15 361	3 357	5 120	100%	0%
ODARS	60 000	120 000	0	46 250	19 685	60 000	54 065	56 436	-1 492	3 564	55 558	1 188	18 519	100%	0%
PECHABOU	30 000	120 000	150 000	41 250	44 291	30 000	184 459	770	-132 821	29 230	317 280	9 743	105 760	100%	0%
PECHBUSQUE	22 500	15 000	0	6 406	2 461	22 500	6 133	11 354	37 612	11 146	-31 479	3 715	-10 493	100%	0%
POMPERTUZAT	30 000	177 846	250 000	68 545	70 184	30 000	289 117	109 014	99 110	-79 014	190 007	-26 338	63 336	100%	0%
POUZE	0	9 900	0	5 672	1 624	0	2 604	3 137	852	-3 137	1 752	-1 046	584	100%	0%
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	315 000	690 649	1 769 351	165 468	403 538	315 000	1 890 994	87 052	-247 132	227 948	2 138 126	75 983	712 709	0%	100%
REBIGUE	14 000	38 400	20 000	22 000	9 580	14 000	26 820	-685	10 794	14 685	16 026	4 895	5 342	100%	0%
VIEILLE-TOULOUSE	60 000	115 200	25 300	44 400	23 048	60 000	73 052	-25 512	2 285	85 512	70 767	28 504	23 589	100%	0%
VIGOLET-AUZIL	45 000	76 800	620 000	26 400	114 303	45 000	556 097	22 821	6 580	22 179	549 517	7 393	183 172	0%	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (13 voix pour et 2 absents) :

- d'approuver les nouveaux montants des enveloppes voirie, des retenues sur AC et les montants de PAC 2016 présentés en séance ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **3) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL 2016 ;**

#### **DELIBERATION 2016/23 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL 2016**

Madame le Maire explique que lors de la préparation du budget, la somme de 800€ a été affectée par erreur à l'opération d'investissement 201504 (panneaux et sécurité voiries) au lieu d'être affectée à l'opération 201503 (éclairage amélioration et délestage). Il convient donc de régulariser la situation.

Madame le Maire propose donc la décision budgétaire modificative suivante qui consiste en mouvements de crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2318-201503 : Eclairage Amélioration et délest		800.00 €
D 2318-201504 : Panneaux et sécurité voiries	800.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>800.00 €</b>	<b>800.00 €</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n°1 présentée par Madame le Maire.

### **4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ;**

#### **DELIBERATION 2016/24 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget le 5 avril 2016, le budget des subventions aux associations (compte 6574) a été voté à l'identique par rapport au budget 2015.

La commission information a rencontré les associations et analysé la situation de chacune au regard de critères tels que la réalisation de projets innovants, la participation aux projets périscolaires ou extrascolaires, le nombre d'adhérents, la situation financière.

En ce qui concerne :

- l'association Autour de l'école : la subvention intègre la somme de 60€ afin de régulariser la prise en charge par l'association de frais des repas au titre de la fête de l'école.
- l'association Caminarem : la subvention est en augmentation de 50€ par rapport 2015 compte tenu de l'investissement important de cette association.
- l'association ADLFA 31 : la subvention n'est pas renouvelée.
- l'association du Foyer Rural présente un bilan avec un solde très positif, afin d'étudier au plus juste les modalités du maintien de la subvention communale, une réunion sera organisée prochainement avec le bureau du foyer. La subvention du foyer est donc suspendue jusqu'à cette réunion et sera débattue ultérieurement.

Il en ressort le tableau suivant que Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montants 2016</b>
Société de Chasse / Corronsac (ACCA)	350 €
Association Sport Intercommunal /INTER	355 €
Autour de l'Ecole	478 €
Caminarem	150 €
Club des Aînés	500 €
Comité des fêtes	3000 €
Coopérative scolaire et subventions de Noël	2877 €
Les Coteaux aux côtés d'Elodie	500 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve (détail du vote : pour : 10, contre : 0, abstention : 3, absents : 2) le versement des subventions ci dessus, imputées au compte 6574 du budget communal 2016 voté le 5 avril 2016.

## ***5) ACCESSIBILITES DES BATIMENTS COMMUNAUX AUX PERSONNES HANDICAPEES – PROGRAMMES 2016 ;***

### **DELIBERATION 2016/25 : ACCESSIBILITES DES BATIMENTS COMMUNAUX AUX PERSONNES HANDICAPEES – PROGRAMMES 2016 ;**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Par délibération 2015/34 du 8 septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé d'élaborer un agenda d'accessibilité programmé pour mettre en conformité les bâtiments communaux avec l'ordonnance du 25 septembre 2014.

L'Agenda d'accessibilité programmé prévoit la réalisation des travaux sur 3 ans et 4 bâtiments communaux sont concernés.

La première partie des travaux concerne la mise aux normes de la mairie pour un montant prévu de 6900 € ht inscrit au budget primitif 2016 de la commune.

Vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La réalisation au cours de l'année 2016 des travaux de mise aux normes de la Mairie pour un montant de 6900€ ht ;
- de solliciter le conseil départemental pour une aide financière à la réalisation de ces travaux ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## ***5) DISSOLUTION DU SIVURS ;***

Madame le Maire donne la parole à Mme GERMAUX qui a assisté aux dernières réunions du SIVURS.

Madame GERMAUX indique que lors de la dernière réunion du SIVURS, il a été nécessaire de procéder à une nouvelle élection du bureau du SIVURS. Mme CHEVALIER est à nouveau présidente du SIVURS et le bureau reste inchangé.

Concernant la dissolution, la préfecture maintient sa décision de fermeture du SIVURS et préconise un rapprochement avec le SICOVAL. Le Conseil Départemental devra également émettre un avis sur la dissolution.

Une prochaine réunion est prévue le 15 juin afin de décider de la conduite à tenir sur ce dossier.

Aucune délibération ne peut donc être prise ce jour.

Madame le Maire propose éventuellement la tenue d'un Conseil Municipal extraordinaire d'ici la fin du mois de juin afin de pouvoir transmettre dans les temps la réponse de la commune au Préfet suite à son courrier en date du 12 avril 2016.

Dans l'attente de nouveaux éléments, le Conseil Municipal confirme la position déjà exprimée dans la délibération 2015/43 et maintien son avis défavorable à la dissolution du SIVURS.

## ***6) RETROCESSION DU CHEMIN VILLARET SUR UNE PARTIE DÉJÀ DECLASSÉE ;***

### ***DELIBERATION 2016/26 : PROCEDURE DE CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE VILLARET DEJA DÉCLASSÉE;***

Suite à la délibération du conseil municipal prise lors de la séance du 23 avril 2002 concernant le déclassement partiel du chemin rural de Villaret, suivant la proposition du Maire, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

1) La cession d'une partie du chemin de Villaret déjà déclassé, située entre la RD 94 et les parcelles 656 et 657 (voir annexe ci jointe) au prix de 1 euro, les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour mettre en œuvre la présente délibération et de signer tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les actes notariés de transfert de propriété.

## ***7) OBSERVATOIRE DE LA DÉLINQUANCE – TABLEAUX DE BORD 2015 ;***

Madame le Maire précise que par mail en date du 26 mai, le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) a transmis à la commune les statistiques relatives à la délinquance sur notre commune pour 2015.

Ce tableau de bord annuel fourni jusqu'alors gratuitement par le Sicoval sera facturé 140 € à compter de 2017 si nous sommes d'accord.

Le conseil municipal propose de ne pas donner suite à cette proposition.

## **8) PERSONNEL DE LA COLLECTIVITÉ ;**

### **DELIBERATION 2016/27 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE DEUXIEME CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Madame le Maire informe les élus qu'Emmanuelle VILBERT qui occupe le poste de secrétaire de mairie à 17h/ semaine a eu de son second employeur une proposition pour un poste à temps complet. Elle souhaite donc partir en détachement à temps complet à l'ISAE (Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace) à compter du 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Aussi considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Madame le Maire ayant exposé au Conseil Municipal qu'il est souhaitable de procéder au remplacement de la secrétaire de Mairie qui part en détachement par la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 17/35<sup>ème</sup> heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi, pour pourvoir un poste de secrétaire de mairie,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de créer à compter du 01/09/2016 un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, échelle 3 de rémunération, de 17 heures hebdomadaires (17/35<sup>ème</sup>),
- l'agent qui sera recruté sera chargé des fonctions de secrétaire de mairie,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

## **9) JOURNÉE CITOYENNE ;**

Plusieurs thèmes sont retenus :

- autour de la nature : réalisation de nichoirs, nettoyage des chemins en collaboration avec les associations Caminarem et l'ACCA – projet piloté par M. Nicolas CHAPEAUBLANC ;

- autour de l'entretien des bâtiments communaux : réalisations de petits travaux – Projet piloté par M. Tristan LAMONTAGNE ;

- autour de l'église : projet pilotés par M. Gérard BARTHE de MONTMEJAN.

Un appel à projet sera lancé par la mairie auprès des habitants de la commune.

## **10) PLU – RÉUNION PUBLIQUE ;**

Après la réalisation des premières étapes, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) avance et devra être finalisé d'ici mars 2017.

Une réunion a eu lieu avec les Personnes Publiques Associées pour la phase réglementaire. Suite à cette réunion et après prise en compte des remarques de ces personnes, les articles liés au règlement du PLU doivent être présentés aux habitants.

La deuxième réunion publique aura donc lieu le 5 juillet à 20h30 : pour la présentation de la phase réglementaire et cartographie.

Des supports d'information seront distribués et affichés le week end du 25 juin afin de communiquer sur cet événement.

### **DÉLIBÉRATION 2019/29 : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LE SICOVAL POUR LA RÉALISATION DU PLU DE LA COMMUNE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Par délibération 2014/22 du 16 septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'engager l'élaboration du PLU.
- Par délibération du 7 mars 2016, le Conseil de Communauté du Sicoval a décidé de facturer aux communes l'accompagnement pour l'élaboration et l'évolution des documents d'urbanisme des communes.

Madame le Maire précise qu'au regard de ces nouvelles conditions, la prestation d'accompagnement pour l'élaboration d'un PLU serait facturée pour un coût global forfaitaire de 32 838 Euros. Compte tenu des travaux déjà réalisés, la part des travaux qui reste à financer pour la finalisation de la procédure en cours serait de 16 419 €.

Vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier à la Communauté d'Agglomération du Sicoval par le biais d'une convention un accompagnement à l'élaboration du PLU
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **11) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ;**

Commission Affaires Scolaires : M. Nicolas Chapeaublanc indique que lors du dernier conseil d'école du 31 mai, il a été annoncé que le nombre d'enfants inscrits pour la rentrée 2016 est en augmentation : 146 enfants prévus. Ce nombre permet le maintien de toutes les classes à la prochaine rentrée. 12 élèves de CP seront scolarisés à Corronsac.

Commission Information/Communication : M. Tristan Lamontagne précise que les articles pour le prochain lien devront être remis pour le 15 juillet.

Le travail sur le nouveau site est long et demande beaucoup d'investissement personnel, Messieurs BARTHE de MONTMEJAN et LAMONTAGNE s'en occupent.

Il est envisagé de prendre une personne en service civique pour la mise en place du nouveau site internet.

La commission doit réaliser rapidement une affiche pour la journée citoyenne.

Commission Jeunesse : M. Damien REYNAUD explique que la commission jeunesse organise un tournoi multi-sports le samedi 18 juin : volley, football, ping-pong de 9h30 à 17h. Le repas de midi est offert (restauration assurée par le comité des fêtes)

Une restauration sera proposée le soir avec animation DJ.

### **12) COMPTE RENDU DES REUNIONS DES ASSEMBLEES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DONT LA COMMUNE EST MEMBRE ET INFORMATION CONCERNANT CES EPCI (SICOVAL, SIVURS...)**

Madame le Maire fait un résumé des décisions prises lors des différentes réunions :

15 emplois saisonniers en Contrat d'Engagement Educatif (CEE) seront proposés cet été au SICOVAL.

Le SICOVAL diminue de 30% les subventions aux associations : 120 000 euros cette année contre 174 000 euros en 2015.

Le SICOVAL a revu sa tarification pour le prêt du matériel. Un forfait de 100 euros pour les petites manifestations (1 tente + 10 barrières etc...). Les autres tarifs ne changent pas.

Une délibération a été prise pour la réalisation d'une étude relative à la suppression du passage à niveau d'Escalquens. Montant de l'étude 300 000 €.

### ***13) QUESTIONS DIVERSES***

Le 27 juin, le CISPD organise une réunion à Corronsac : prévention des cambriolages, vols et escroqueries.

**La séance est levée à 23h50**

**Prochain Conseil le 11 juillet 2016 à 19H**